

Congé familial et médical payé

Avis écrit à l'employé

Date :
Employeur :
Adresse postale :
Numéro d'identification fédéral de l'employeur (FEIN) :

Nom de l'employé :
Date d'embauche :

Cet avis s'adresse aux employeurs ayant opté pour une substitution par un régime privé. Il explique vos droits et responsabilités dans le cadre du programme de congé familial et médical payé (PFML) de l'État du Maine. Nous sommes légalement tenus de fournir ces informations aux nouveaux employés dans les 30 premiers jours suivant leur embauche.

Contributions de l'employé

Cette entreprise a mis en place un régime privé afin de satisfaire à nos obligations en matière de PFML dans le Maine. Conformément à la loi, les employeurs peuvent prélever jusqu'à 0,5 % du salaire de chaque employé pour financer cette couverture (dans la limite du plafond applicable aux cotisations sociales). La déduction sera indiquée sur votre bulletin de paie.

Vos retenues salariales au titre du programme PFML débuteront à la **(date)** du (*Payroll Start Date*) à un taux de **(premium rate)** %.

Éligibilité au congé

Les employés éligibles peuvent prendre jusqu'à 12 semaines par année de prestations de congé payé dans le cadre du programme de congé familial et médical payé (PFML) du Maine pour prendre soin de leur propre état de santé grave, pour prendre soin d'un membre de leur famille souffrant d'un état de santé grave, pour créer des liens avec un nouvel enfant ou pour d'autres raisons admissibles. L'administrateur du régime privé de l'employeur déterminera si l'employé remplit les conditions d'éligibilité conformément à la politique approuvée du régime.

Motifs du congé

Les prestations PFML sont disponibles dans les situations suivantes :

- **Congé médical** : en cas de problème de santé grave vous empêchant de travailler.
- **Congé parental** : période permettant de créer des liens avec un enfant après sa naissance, son placement en famille d'accueil ou son adoption.
- **Congé familial** : temps consacré à prendre soin d'un proche atteint d'une maladie grave.
- **Congé familial militaire** : temps de préparation au déploiement d'un membre de la famille.

Avis écrit à l'employé : Couverture du régime privé

- **Congé pour raisons de sécurité** : temps nécessaire pour se mettre en sécurité après avoir subi des abus ou des violences.

Droits et protections :

Les employés peuvent bénéficier de congés payés s'ils remplissent les conditions d'éligibilité au PFML du Maine, même s'ils viennent d'être embauchés par un employeur particulier. Les employeurs sont tenus de maintenir la couverture d'assurance maladie d'un employé pendant la durée du congé approuvé, y compris les cotisations de l'employeur.

La protection de l'emploi s'applique après 120 jours de travail consécutifs chez le même employeur. À ce moment-là, l'employeur doit réintégrer le salarié dans le même poste ou dans un poste équivalent, avec le même salaire, les mêmes avantages sociaux et les mêmes conditions de travail, à la fin du congé.

Comment soumettre une demande de PFML :

Votre couverture PFML chez (employer) est fournie par (carrier/self-administered).

Pour soumettre votre candidature, veuillez appeler le (phone number) ou envoyer un courriel à (email address), ou visiter le site (link to website).

L'adresse pour (carrier/self-administered plan) est (address)